



Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Projets d'élargissement de la route 131 entre
Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois
et de contournement à Saint-Félix-de-Valois
Saint-Félix-de-Valois 6211-06-073

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU B.A.P.E.

PROJETS DE CONTOURNEMENT ET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131

Le 8 juin 2007



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
MODIFICATIONS À APPORTER	4
1. ÉLARGISSEMENT	4
2. CONTOURNEMENT	5
CONCLUSION	7
ANNEXES.....	8
<i>PLAN 1.</i>	8
<i>PLAN 2.</i>	9
<i>PLAN 3.</i>	10
<i>PLAN 4.</i>	11



INTRODUCTION

Le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois est favorable aux projets de contournement et d'élargissement de la route 131 proposés par le ministère des Transports du Québec en raison des projets d'expansion urbaine et de sécurité qui en découleront. Selon nous, l'élargissement à quatre voies depuis le sud de la municipalité jusqu'à la jonction du chemin Barrette (niveau du lot P-526) ainsi que le nouvel axe de contournement du noyau villageois depuis cette même jonction jusqu'au rang du Portage (niveau du lot P-201) correspondent à des éléments structurants du développement du périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois et de rehaussement de la qualité de vie de ses citoyens.

Le projet du MTQ procurera à la Municipalité l'occasion d'affirmer sa vocation économique régionale et de diversifier l'offre de biens et services par la création de nouvelles zones commerciales rattachées au nouvel axe. En effet, la Municipalité entend profiter du flux de transit nord-sud du nouveau couloir pour légitimer un zonage de grandes et moyennes surfaces commerciales à vocation régionale et palier la baisse de fréquentation des établissements commerciaux qui tiraient avantage de la circulation de la route 131 actuelle. Le développement prévu de la fonction commerciale par la Municipalité corollairement aux projets du MTQ s'inscrit dans un processus de densification nord-ouest du périmètre urbain. La Municipalité prévoit notamment tracer une route collectrice dans l'axe des lots 103 et 104 destinée à relier la rue Principale (route 131 actuelle) à une future voie de desserte commerciale parallèle à la voie de contournement dans l'axe du lot P-115 (entre le Domaine des Beaux Arts et le rang Sainte-Marie) que le MTQ doit aménager.

Mentionnons également qu'en vertu des plans projetés, le parc industriel municipal bénéficiera d'un accès facilité par une bretelle spécifiquement aménagée et d'un lien direct avec les chemins Joliette et Barrette au niveau des lots P-518 et P-134.

Le nouveau corridor de contournement accroîtra la fluidité de la circulation de transit, facilitera les déplacements routiers internes au noyau villageois en plus de sécuriser les axes de fréquentation piétonne libérés des transporteurs lourds.



Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

MODIFICATIONS À APPORTER

Il nous paraît toutefois souhaitable et dans certains cas obligatoire que certaines composantes des deux phases soient précisées et rectifiées dans le but d'assurer la qualité de vie des riverains, de préserver l'aire d'alimentation en eau potable de notre municipalité et d'optimiser les circulations d'accès et de sortie de la voie rapide. Vous trouverez nos préoccupations décrites au-dessous et les réaménagements demandés sur les plans en annexe.

1. ÉLARGISSEMENT

A) INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION AU CARREFOUR DE LA ROUTE 131 ET DU RANG FRÉDÉRIC

Étant donné que le projet d'un axe de desserte entre les lots 508 et 509 prévu par le promoteur a pour but de repositionner les accès des terrains ayant front sur la 131, il convient d'admettre que le carrefour rang Frédéric/route 131 connaîtra un flux de circulation alourdi. Afin de prévenir la congestion de la circulation causée à la fois par les virages à gauche depuis le rang Frédéric sur la route 131 et les virages à gauche depuis la route 131 sur le rang Frédéric, l'option d'un feu de circulation nous semble la solution la plus adéquate pour sécuriser les virages à cette intersection et éviter les engorgements sur le rang Frédéric. Les occupants de ces terrains ne doivent pas subir, à notre avis, les désagréments de l'attente pour effectuer le relais entre la desserte locale et la 131 élargie.

PLAN 1

B) ÉLARGISSEMENT DU RANG FRÉDÉRIC - TRONÇON ROUTE 131 ET VOIE DE DESSERTE

Étant donné la vocation « collectrice » attribuée au tronçon du rang Frédéric compris entre la route 131 élargie et la voie d'accès des terrains privés, il nous semble opportun que le MTQ prévoie un doublement d'emprise de circulation de ce tronçon.

PLAN 1

C) PROLONGEMENT DE LA DESSERTE JUSQU'AU PARC INDUSTRIEL

Dans un souci de fluidité, il nous semble évident que de la desserte tracée entre les lots 508 et 509 soit rattachée à la route 131 à ses deux extrémités, soit également en direction nord via le parc industriel municipal afin d'aboutir au lot 518-3 pour prendre l'échangeur. Étant donné que la desserte sera empruntée par des transporteurs industriels et des clients du camping, nous estimons que le carrefour giratoire du chemin Joliette ainsi que la bretelle d'accès faciliteront les manœuvres des poids lourds et des véhicules récréatifs en plus de préserver la quiétude des résidents du camping. Nous demandons donc au MTQ d'intégrer le tracé.

PLAN 2



Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

D) SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Étant donné que les bornes-fontaines ne sont installées que du côté ouest de la route 131, un éventuel incendie adjacent au côté est impliquerait la fermeture temporaire de la route dans les deux directions afin de faciliter les manœuvres du service de Sécurité et Incendie. Dans le but d'éviter la déviation de la circulation par la voie de desserte l'implantation de bornes à incendie des deux côtés de la route serait indispensable. Mentionnons de plus que l'élargissement de la route impliquera un décalage de la canalisation d'aqueduc. Ces travaux devront être à la charge du MTQ.

2. CONTOURNEMENT

E) IMPERMÉABILISATION DE L'EMPRISE COMPLÈTE DU TRONÇON PROJETÉ TRAVERSANT L'AIRE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le tracé projeté de la voie de contournement traverse sur une distance approximative de 2 kilomètres le périmètre de captage d'eau potable qui alimente sept puits et une source destinés à l'aqueduc municipal. L'aqueduc qui approvisionne quelque 1 600 immeubles en eau potable dont une polyvalente de 1 200 étudiants, deux écoles primaires, une industrie de préparation de boissons gazeuses, de même qu'une municipalité voisine dépendent de ces puits et de cette source. Ces ouvrages se trouvent à l'ouest de la voie, soit en aval du bassin versant de la rivière l'Assomption alors que la voie de contournement se trouve en amont. Étant donné la perméabilité du sol et le sens d'écoulement des eaux souterraines qui évolue d'est en ouest, toute infiltration de polluant provenant de la voie de contournement est susceptible de dégrader durablement et en totalité la nappe phréatique.

Afin de prévenir les risques d'altération de l'aquifère par le déversement de matières contaminantes causées par d'éventuels accidents de circulation, il est impératif que toute l'emprise de la route 131 (à savoir piste de circulation, accotements, fossés) comprise entre le chemin de Ligne Frédéric et le rang Sainte-Marie soit imperméabilisée. De plus, la Municipalité exige que les eaux recueillies par le système d'imperméabilisation de l'emprise soient dirigées vers le sud, hors de la zone de recharge de la nappe phréatique à laquelle s'alimentent les puits municipaux.

Dans un but préventif, étant donné la surélévation de la voie, il nous semble indispensable que soient aménagées des structures visant à bloquer la sortie des véhicules hors de la zone imperméabilisée à cause d'une embardée. Mentionnons également que le MTQ devra assurer l'entretien du dispositif d'imperméabilisation et les travaux de réfection suivant l'installation de câbles, de conduites de gaz, etc.

Le territoire de Saint-Félix-de-Valois dispose d'une eau souterraine d'une qualité et d'une quantité exceptionnelle. Notre consommation en eau potable s'accroît en moyenne de 2 % par année. Du 1^{er} mai au 30 septembre 2006, notre consommation journalière correspondait à 541 333 gallons impériaux. Advenant un sinistre, cette consommation représente 108 camions-citernes de 5 000 gallons par camion. Quelles ville, municipalité ou entreprise peuvent nous approvisionner en eau potable selon le même volume durant cette période? Quelle entreprise peut fournir 108 citernes



Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

quotidiennement durant la période de réhabilitation de l'aquifère durant 3 jours, 1 semaine, 1 mois ou plus? Nous parlons de 108 camions-citernes par jour!

F) AMÉNAGEMENT D'UNE BRETELLE D'ACCÈS EN DIRECTION SUD DEPUIS LE RANG SAINTE-MARIE

Il s'agit d'un réaménagement destiné à faciliter et à raccourcir le trajet des usagers de la desserte à vocation commerciale qui désireront accéder directement à la 131 en direction de Joliette en évitant l'échangeur nord prévu (via le chemin Saint-Jean et le rang du Portage).

PLAN 3

G) BRETELLES D'ACCÈS ET DE SORTIE (DIRECTION NORD) RELOCALISÉES À UN POINT DE CONVERGENCE

Ce réaménagement vise à diminuer les nuisances sonores subies par la zone résidentielle existante au sud (domaine des Beaux-Arts), à concentrer les passages de circulation aux mêmes endroits et à relier les bretelles à une voie collectrice perpendiculaire et à une voie de desserte commerciale prévue. Il s'avère en effet important pour la Municipalité de doter le périmètre urbain d'une artère collectrice intérieure reliant la rue Principale à la voie de contournement. Dans le but d'assurer une fluidité de circulation optimale, le raccord de l'artère collectrice avec la voie de desserte commerciale et les bretelles de la 131 pourrait donner lieu à l'aménagement d'un carrefour à circulation giratoire.

PLAN 4

H) VOIE DE CIRCULATION RÉCRÉATIVE SOUS L'EMPRISE DE LA VOIE PROJETÉE

Dans le but d'assurer le lien des circuits récréatifs existants de part et d'autre des limites du périmètre urbain, le projet devra intégrer une traverse sous l'emprise de l'axe de la 131. À cet effet, l'aménagement d'un couloir sous le viaduc Sainte-Marie ne nécessitant pas de déblayage qui risquerait de compromettre l'intégrité de l'aquifère demeure, selon nous, la solution la plus intéressante. Cela nécessite qu'un allongement un élargissement du passage sous la voie.



Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

CONCLUSION

La Municipalité estime que le projet d'élargissement et de contournement de la route 131 stimulera la croissance municipale et ordonnera les types de circulation sur notre territoire. Toutefois, si les objectifs fonctionnel et sécuritaire du projet nous semblent légitimes, le Conseil estime que la préservation de l'aire d'alimentation en eau potable constitue un élément tout aussi crucial que les risques d'accident de circulation. En effet, la sécurité routière ne doit pas être assurée aux dépens de la sécurité sanitaire des Féliciennes et des Féliciens.

Ainsi, en plus des mesures de protection mentionnées ci-dessus et compte tenu de l'importance vitale que revêt la préservation des nappes d'eau potable pour la municipalité, le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois exige de la part du MTQ, l'obligation de restaurer la nappe phréatique suivant une éventuelle contamination rattachée à l'existence de la route. En prévention d'un sinistre, nous demandons au MTQ de concevoir un plan d'intervention hydrogéologique de concert avec la Municipalité. Si la Municipalité n'obtenait pas l'imputabilité du MTQ tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'emprise de la voie relativement à la préservation de la nappe phréatique, elle refuserait le tracé projeté!

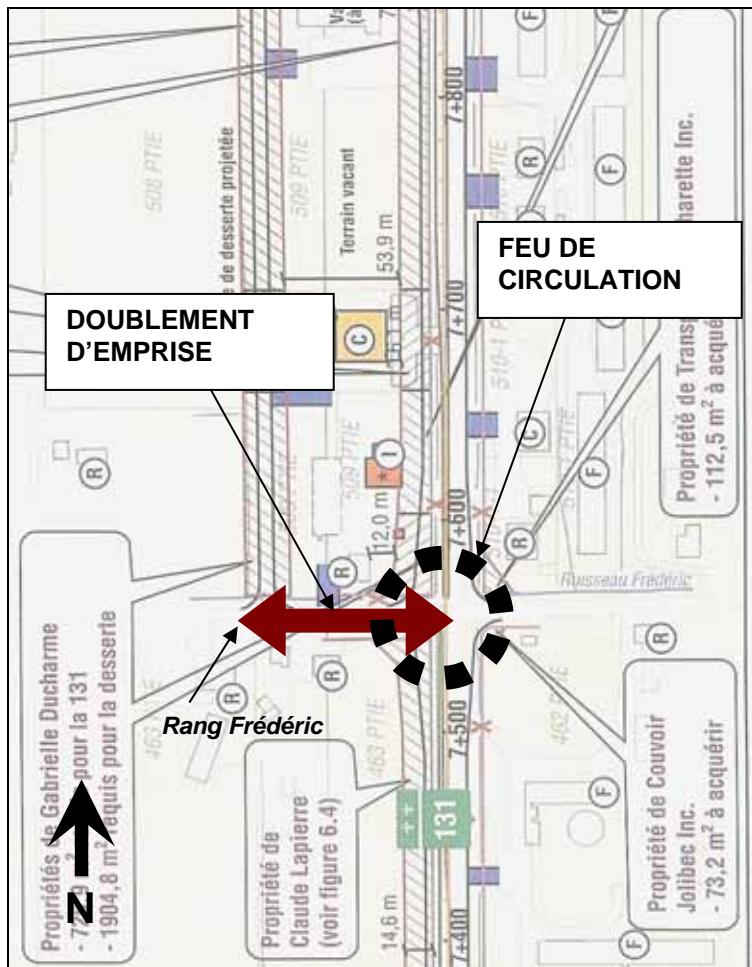
De l'avis unanime du Conseil municipal, il nous paraît finalement primordial que la construction de l'artère de desserte rattachée à la voie de contournement projetée et celle du chemin Barrette élargi soit assumée financièrement par le promoteur, car leur aménagement n'est justifié que par le projet du MTQ.



Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

ANNEXES

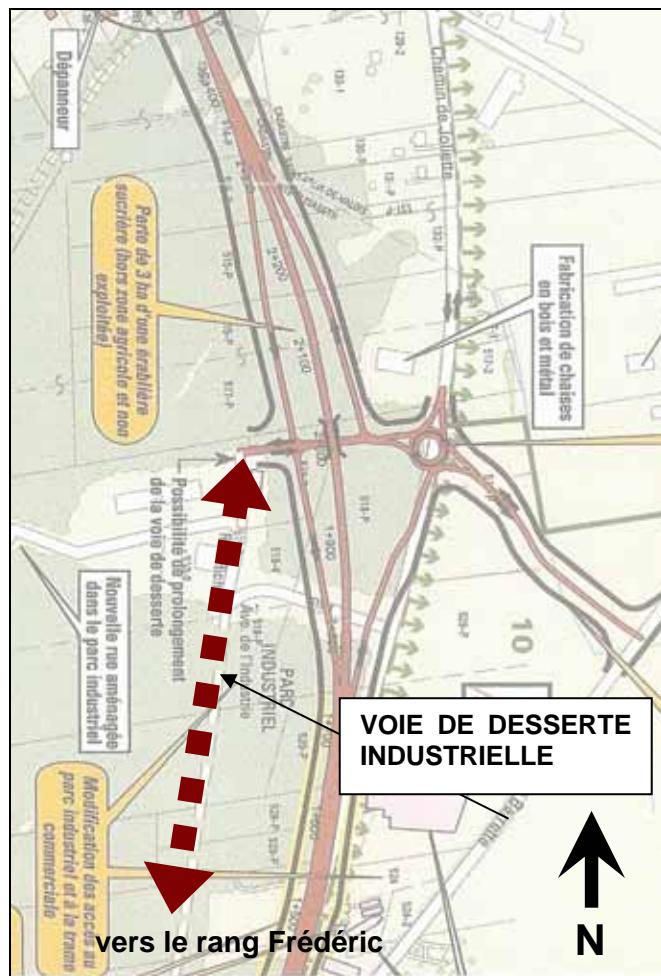
PLAN 1





Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

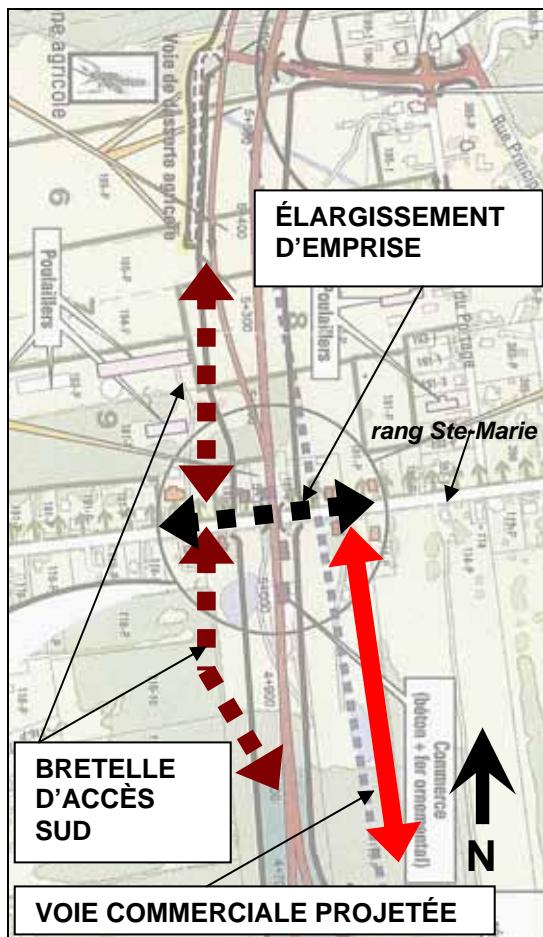
PLAN 2





Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

PLAN 3





Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

PLAN 4

